

Etude POUGET Consultants-IGNES

Analyse de la base de données DPE au regard du confort d'été

Synthèse des résultats

L'introduction en juillet 2021 d'un indicateur « confort d'été » dans le DPE a constitué une avancée importante puisqu'il s'agit, à date, du seul outil grand public pour évaluer l'adaptation des logements aux fortes chaleurs. 3 ans après sa création, IGNES a demandé à POUGET CONSULTANTS de réaliser une analyse de l'indicateur et de ses composantes, à partir de la base de données ADEME.

L'indicateur « confort d'été » du DPE

Représenté sous la forme d'un « smiley », l'indicateur « confort d'été » du DPE évalue le *niveau d'adaptation d'un logement sur une échelle de trois niveaux - bon, moyen ou insuffisant* – en fonction de *5 paramètres* : la présence suffisante de protections solaires extérieures, l'isolation de la toiture pour les logements au dernier étage et les maisons, l'inertie du logement, son caractère traversant et l'équipement en brasseur d'air.



Cette étude montre que seulement 1 logement sur 10 étudiés¹ de la base de données DPE est suffisamment adapté aux fortes chaleurs.

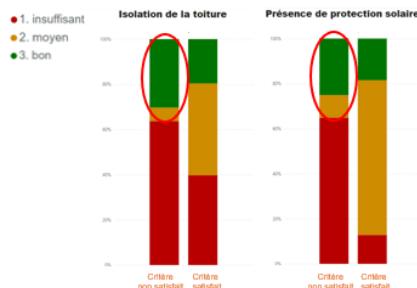
L'insuffisance de protections solaires extérieures et de brasseurs d'air explique en grande partie l'inadaptation d'une large partie du parc étudié, un constat qui concerne également les logements performants énergétiquement.

L'étude révèle également d'importantes erreurs constatées et une méthodologie incomplète.

Consulter l'étude

L'analyse des DPE met en lumière d'importantes erreurs dans le calcul de l'indicateur

L'analyse des DPE fait apparaître que les logements sont classés pour environ 21% d'entre eux en « bon », 43% en « moyen » et 35,5% en « insuffisant ».



Toutefois, en analysant plus en profondeur ces résultats, on remarque que des logements pourtant insuffisamment dotés en protection solaire ou sans toiture isolée, bien que situés au dernier étage, sont notés « bon » ou « moyen », alors qu'aux termes des règles de calcul ils devraient systématiquement être classés en « insuffisant ».

¹ Cette proportion est issue d'une analyse de la base DPE de l'ADEME. Les résultats n'ont pas été redressés et ne sont donc pas représentatifs du parc de logements français.

Par ailleurs, des indicateurs « confort d'été » sont calculés sur la base de DPE immeubles – ou de DPE appartement générés à partir de DPE immeubles – alors qu'ils ne le devraient pas.

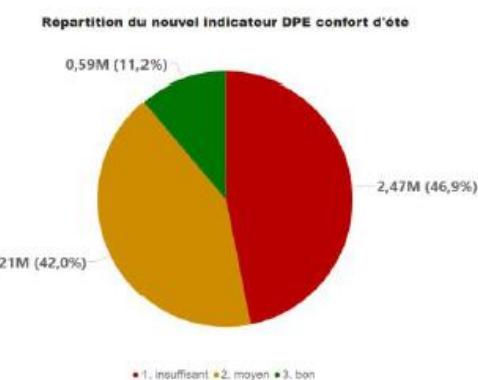
On constate en outre un **écart dans l'évaluation de l'isolation entre confort d'été et confort d'hiver**. Une isolation peut être considérée comme insuffisante en hiver et satisfaisante en été, et vice-versa. Cette incohérence concerne près de **32% des logements étudiés**.

Au total, selon l'analyse POUGET CONSULTANTS-IGNES, 26% des indicateurs « confort d'été » calculés dans les DPE disponibles dans la base ADEME sont erronés.

Une réévaluation de l'indicateur permet d'établir que seulement 1 logement sur 10 est adapté aux fortes chaleurs

Le recalcul des indicateurs à partir des données renseignées dans les DPE permet d'établir que **11,2% des logements ayant fait l'objet d'un DPE ont un indicateur « bon », 42% « moyen » et près de 47% « insuffisant »**.

C'est ainsi seulement 1 logement sur 10 qui est adapté à la chaleur selon cet indicateur.



Une analyse des critères permet d'établir que :

- l'insuffisance de protections solaires extérieures (sur les baies orientées Sud, Est et Ouest) concerne près de 1 logement sur 2 ;
- seulement 5% des logements sont équipés en brasseurs d'air ;
- les maisons présentent de manière quasi systématique (84%) une toiture isolée et un caractère traversant (81%).

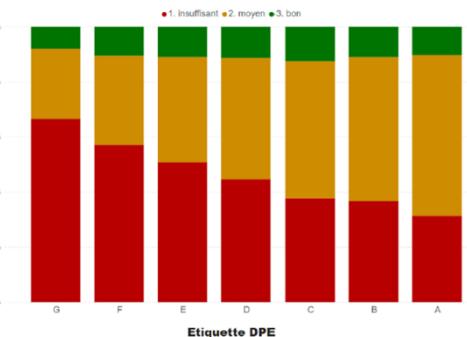
Nombre et part de logements présentant le paramètre étudié en fonction du type de logement

Type de logement	Toiture isolée	Protections solaires extérieures	Bonne inertie	Logement traversant	Présence de brasseurs d'air
Appartement	28%*	60%	35%	53%	5%
Maison	84%	51%	20%	81%	6%
Total	84%	56%	29%	64%	5%

* Ne concerne que les appartements situés au dernier étage – Parmi les 1 509 appartements situés au dernier étage dont l'indicateur de confort est renseigné, seulement 28% (environ 430 logts) ont une toiture isolée

L'analyse révèle également qu'une bonne performance énergétique au sens du DPE ne garantit pas nécessairement un bon niveau de confort d'été.

Si les « passoires thermiques » (classe F ou G) sont en moindre proportion adaptées aux fortes chaleurs – 60% ont ainsi un indicateur « insuffisant » – les logements performants énergétiquement sont loin d'assurer systématiquement un bon niveau de confort d'été.



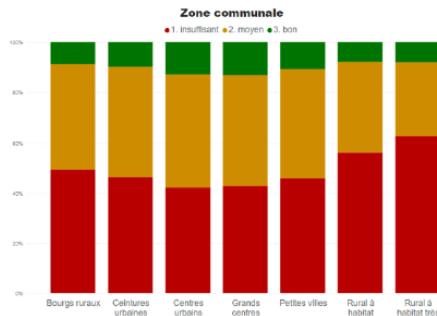
Ainsi, 31% de logements classés A sont jugés « insuffisants » au regard du confort d'été, cette proportion élevée s'expliquant quasi exclusivement par l'**insuffisance de protections solaires extérieures (94%)**. Enfin, seulement 10% des logements classés A atteignent le niveau « bon » en matière de confort d'été.

Un indicateur qui pourrait mieux prendre en compte d'autres facteurs de surchauffe comme la localisation

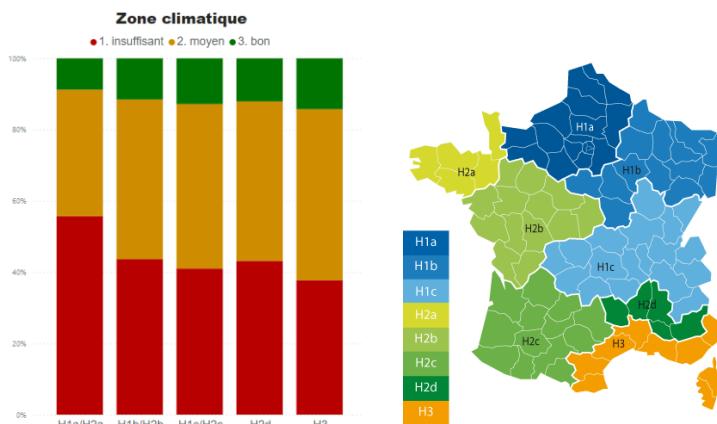
Une analyse de l'adaptation des logements en fonction des zones d'habitation montre les limites de cet indicateur.

Ainsi, les **logements avec un indicateur « insuffisant » sont surreprésentés dans les zones rurales** alors que ces dernières plus végétalisées, à l'habitat dispersé, sont moins à risque de surchauffe.

Au contraire, les **grands centres urbains exposés aux effets des îlots de chaleur urbains concentrent moins de logements inadaptés au sens de l'indicateur**.



Une analyse géographique de l'indicateur en fonction des zones climatiques montre que les zones les moins exposées à la chaleur (H1a/H2a) concentrent un nombre plus important de logements insuffisamment adaptés que les zones les plus à risque.

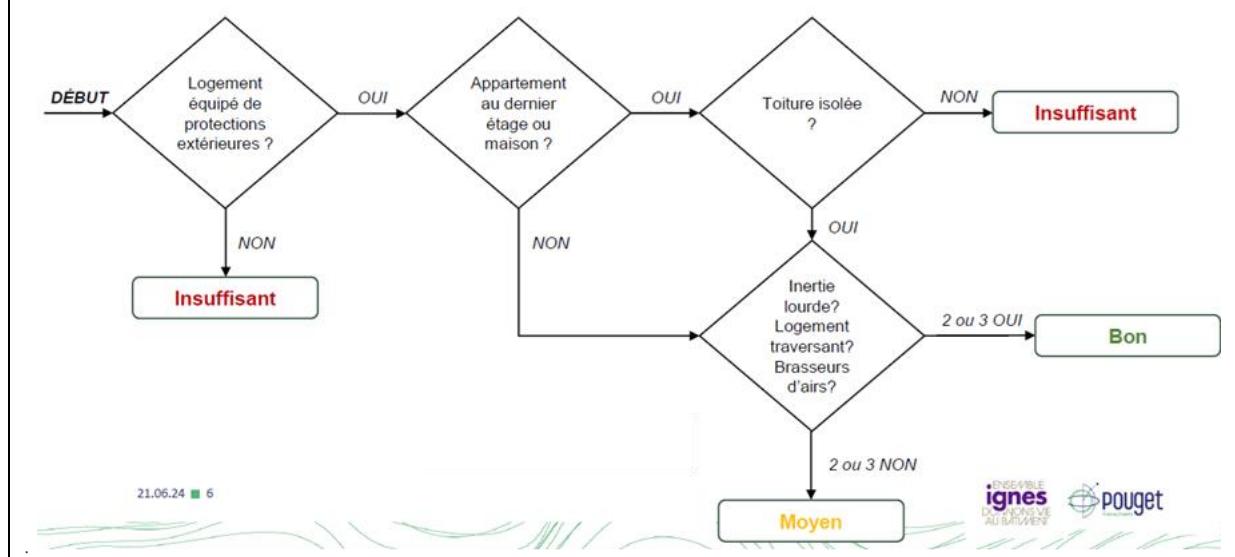


Ce constat qui résulte d'une **adaptation du bâti aux conditions climatiques locales** ne semble pas en soi incohérent. En revanche, il pourrait être considéré que **les besoins d'adaptation des logements en zones exposées sont plus importants compte tenu du climat local**.

A propos de l'étude

L'étude consiste en une **analyse statistique** de l'indicateur de confort d'été des DPE enregistrés dans la base ADEME DPE (version du 16/04/2024). Elle procède également à une réévaluation des indicateurs en fonction des données renseignées dans les DPE, en appliquant les règles de calcul édictées par l'arrêté du 31 mars 2021 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments ou parties de bâtiments à usage d'habitation en France métropolitaine. L'étude analyse également l'influence des autres paramètres du DPE sur la valeur de l'indicateur. Les logements existants ainsi que les logements neufs sont considérés, mais pas les bâtiments tertiaires

Logigramme du calcul de l'indicateur « confort d'été du DPE »



A propos d'IGNES

IGNES est l'Alliance des industriels qui proposent des solutions électriques et numériques pour le bâtiment. Ces solutions rendent accessibles l'énergie ainsi que la donnée de manière sécurisée, performante et pérenne. Elles assurent aussi des fonctions essentielles au sein du bâtiment : piloter, avertir et protéger. IGNES positionne ces solutions comme réponse clé aux grands défis climatiques et sociétaux. Elle accompagne les industriels, les pouvoirs publics ainsi que les parties prenantes, en France, tout en s'inscrivant dans une dynamique européenne et internationale. L'Alliance est constituée de 40 entreprises implantées dans les territoires français, PME, ETI et grands groupes internationaux, qui représentent à l'échelle mondiale 100 milliards d'euros et 300 000 emplois dont 100 000 en France. L'ensemble de ses membres partage les valeurs d'innovation et d'entrepreneuriat. IGNES travaille en réseau avec la filière électrique et celles du bâtiment et de la sécurité.

Contact : Brice Brandenburg – bbrandenburg@ignes.fr – 06 25 02 70 21

A propos de POUGET Consultants

Pouget Consultants est une société de conseil et d'ingénierie en performance énergétique et environnementale des territoires. Intervenant dans la France entière depuis plus de 40 ans, nous proposons une expertise globale de décarbonation des bâtiments neufs et existants, avec pour volonté de façonner un futur durable. Notre équipe pluridisciplinaire de plus de 100 collaborateurs est organisée en différents pôles de compétences pour accompagner chacun de nos clients (collectivités territoriales, organismes HLM, promoteurs, foncières et gestionnaires de patrimoine) dans la recherche de solutions optimales : R&D / études prospectives, AMO / ATMO conseils en efficacité énergétique et environnementale, diagnostics et audits énergétiques, conception et maîtrise d'œuvre, labels et certifications, formations.